



11 octobre 2006

C 17/2006

## Communication au Conseil communal

(Séance du 15 novembre 2006)

### Résumé des décisions municipales de juillet à fin septembre 2006

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de juillet à fin septembre 2006.

**Lausanne Région – Bureau de coordination – Séance du 3.7.2006 :** la Municipalité a pris acte que lors de cette séance a notamment été abordée la question du budget de la Commission toxicomanie. Le Bureau de coordination a admis de porter au budget 2007, suite à la proposition de la Municipalité de Renens, une somme de CHF 1.00 supplémentaire par habitant à titre de participation des communes de la région au dispositif lausannois en subventionnant les institutions suivantes :

• Bethraïm	CHF	83'000.00
• Rel'ier	CHF	30'000.00
• Actions de prévention dans les communes	<u>CHF</u>	<u>7'000.00</u>
	<b><u>CHF</u></b>	<b><u>120'000.00</u></b>

M. J.-F. Thoney a rappelé à cette occasion que, dans les conditions financières actuelles, la Municipalité de Pully ne pouvait pas entrer en matière dans ce domaine, ce qui est également le cas pour la prise en charge des frais d'exploitation liés au CIGM.

Cette position a été défendue devant l'Assemblée générale de Lausanne Région par Mme M.-C. Cuendet mais n'a pas été suivie par le reste de l'Assemblée. Dès lors, la participation à Lausanne Région a été augmentée de CHF 1.00 par habitant pour 2007. La prise en charge du déficit de CIGM est facultative.

**Mise à l'enquête des zones 30 km/h :** la Municipalité a pris acte que dite mise à l'enquête, parue dans la FAO du 30.05.2006, n'a pas fait l'objet d'oppositions et qu'il est dès lors possible de passer à la mise en place des "Totems 30" dans les quartiers suivants :

- av. des Cerisiers / ch. de Combes / av. des Deux-Ponts;
- ch. des Vignes / ch. de Mallieu;
- av. des Alpes / ch. de Villardiez;
- ch. de Fontanettaz / ch. de la Bruyère / ch. des Bosquets / ch. des Bouvreuils / ch. de la Bruyère / ch. des Daillettes.

**Avenue de Belmont, chemin du Grillon et chemin de Miremont – Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réaménagement de la chaussée :** la Municipalité a admis d'adopter le projet d'aménagement urbain et de remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réaménagement de la chaussée de l'avenue de Belmont, des chemins du Grillon et de Miremont, à réaliser en 2007.

**Barème de rémunération des médecins scolaires :** la Municipalité a pris acte de la lettre du 11.7.2006 du Médecin cantonal informant les communes qu'en lien avec l'introduction de TARMED et suite aux discussions qui ont eu cours avec la SVM, les tarifs de rémunération des médecins scolaires vont devoir être adaptés.

D'ici cet automne, le Conseil d'Etat doit se prononcer sur les tarifs exacts de rémunération desdits praticiens.

**Facture sociale : informations budgétaires 2006 :** la Municipalité a pris acte de la lettre de M. P.-Y. Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, portant sur l'évolution de la facture sociale 2006, sur la base des éléments connus à fin juin, qui se présente comme suit :

- Facture selon budget 2006            CHF 454'300'000.00
- Ecart prévisible                        CHF 16'300'000.00
- Ecart prévisible                        3,6%

**Incendie de la "Tour" aux Mosses du 21.7.2006 :** la Municipalité a pris acte du courrier du 29.7.2006 de M. Fernand Pasquier, responsable du Home-Ecole des Mosses, sollicitant la collaboration de la Municipalité suite à l'incendie qui a ravagé, le 21.7.2006, la "Tour" (place de jeux et de pique-nique permettant diverses activités au milieu de la forêt sur laquelle a été construite une tour en bois) en raison de la foudre.

Elle accepte le principe de la reconstruction de la "Tour". Toutefois, cette opération devra être effectuée dans le respect des procédures en la matière, sans coût exagéré.

Dans le cadre de ce sinistre, l'ECA a accepté de prendre en charge le mobilier détruit. A l'avenir, la "Tour" sera elle aussi assurée.

**Augmentation du capital-actions de la Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (CGN) : lancement d'une nouvelle souscription de 2 millions de francs :** la Municipalité a décidé de renoncer à souscrire à cette nouvelle émission, comme elle l'avait décidé pour les deux premières tranches de 2 millions chacune (cf. objets n° 1104 du 13.7.2005 et n° 1876 du 28.11.2005).

**Décisions d'octroi à la bourgeoisie de Pully :** la Municipalité a admis de donner un préavis favorable pour Mlles Anna Ringblom, Laurette Tshibuabua, Rosa Da Silva et Emilia Da Silva, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Décisions d'octroi de la naturalisation suisse – Procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) :** la Municipalité a admis de donner un préavis favorable pour Mlles Nahid Iglesias et Bete Marki, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Desserte Nord-Sud des communes de Pully et de Belmont – Zones Taxibus :** la Municipalité a admis :

- de se rallier à la proposition des TL de "jumelage" des zones de Taxibus de Pully-Paudèze et de Belmont;
- d'accepter le système de prise en charge des frais effectifs des courses selon un ratio de  $\frac{1}{3}$  pour Pully et de  $\frac{2}{3}$  pour Belmont; cette clé de répartition sera réexaminée à fin 2007;
- de décider d'étendre cette nouvelle zone au secteur des Monts-de-Pully;
- d'approuver la proposition des TL de mettre en place ce nouveau service à l'occasion du changement d'horaire de cette année, soit au 10.12.2006.

**Nouvelle appellation de la "Place Rouge" :** la Municipalité a admis de donner, à l'occasion de la commémoration, les 9 et 10 septembre 2006, du 20<sup>e</sup> anniversaire de notre jumelage avec la Ville d'Obernai, le nom de "Place d'Obernai" à la place, dont l'appellation d'emprunt est aujourd'hui "Place Rouge", sans qu'aucune décision formelle n'ait été prise dans ce sens et d'en informer officiellement la Municipalité d'Obernai. Ladite plaque sera mise en place sur la façade Nord du bâtiment historique du Prieuré et inaugurée lors de la partie officielle du dimanche matin 10.9.2006, à l'issue du culte œcuménique qui se déroulera en l'Eglise du Prieuré.

**Passage supérieur CFF des Boverattes (chemin du Caudoz) – Limitation à 28T :** la Municipalité a décidé, sur demande des CFF, la pose d'un panneau de limitation de tonnage du passage supérieur des Boverattes à 28T ainsi que la mise en conformité de barrières visant à empêcher la chute de véhicules sur les voies soit étudiée cette année dans le cadre de la vérification des ouvrages pour le passage des 40T, pour une réalisation en 2007.

**Résiliation du contrat de vente d'eau en gros et modification du tarif :** la Municipalité a pris acte du courrier du 9.8.2006 de la Direction des travaux de la Ville de Lausanne à Sicel, annonçant la résiliation du contrat cité en titre au 31.12.2007, la version actuelle et le tarif ne donnant plus entière satisfaction.

Un nouveau projet de contrat sera transmis avant fin 2006. Son entrée en vigueur est prévue au 1.1.2008.

**Convention relative à la collaboration intercommunale en matière de police Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne :** la Municipalité a décidé, étant donné qu'aucun référendum ni requête n'a été déposé suite à la publication de la modification de la convention citée en titre, d'approuver formellement l'entrée en vigueur de celle-ci au 1.9.2006.

**Collège Arnold Reymond – Rénovation de la régulation des installations de chauffage et ventilation 2<sup>e</sup> étape – Adjudication :** la Municipalité a admis d'adjuger la 2<sup>e</sup> étape des travaux de rénovation de la régulation des installations de chauffage et ventilation du groupe scolaire du Collège Arnold Reymond pour un montant de CHF 49'719.80 TTC et d'accepter que le dépassement de CHF 7'719.80 par rapport au montant budgétisé soit compensé par le report des travaux de changement de stores d'obscurcissement prévus pour CHF 8'900.00.

**Cave communale – Remplacement de l'installation frigorifique :** la Municipalité a admis d'adjuger les travaux de remplacement de l'installation frigorifique de la cuverie pour un montant de CHF 18'195.20 TVA comprise. Une somme de CHF 20'000.00 figure dans le compte 351.01.3141 à cet effet.

**Badge de la Police intercommunale :** la Municipalité a admis le nouveau badge présenté, sur lequel figure les armoiries des quatre communes partenaires Pully, Paudex, Belmont et Savigny. Le coût total de l'opération se monte à CHF 2'000.00.

**Schéma Directeur de l'Est (SDL) :** au vu de l'évolution du projet, notamment avec l'abandon logique du site du Vallon de la Paudèze comme site stratégique (potentiel d'urbanisation trop faible en comparaison des autres sites stratégiques), la Municipalité demande que la Ville de Pully soit identifiée comme Centre-Ville dans le PALM, au même titre que Renens et Morges. Elle estime en effet remplir les critères de ce nouveau concept, en regard de son importance régionale et de sa concentration de services socio-économiques, d'équipements scolaires, de loisirs, de culture et de transports.

**Vote par correspondance : relevé du samedi :** la Municipalité a pris acte de la réponse du 23.8.2006 de la Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud à son courrier du 7.6.2006.

L'article 17 b al. 3 de la Loi du 16.5.1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) s'adresse aux électeurs qui votent par correspondance : il leur rappelle que leur vote - pour être pris en compte à coup sûr et quelle que soit leur commune de domicile - doit parvenir au greffe le vendredi au plus tard.

Dans les centres urbains, la Poste assure la distribution du courrier au fur et à mesure. Si un vote lui parvient le vendredi seulement en courrier A et que la commune dispose d'une case postale, alors elle assure la distribution le samedi. Un tel relevé, après le vendredi, est bien sûr facultatif.

Sur le plan légal, selon dite autorité, il ne paraît pas poser de problème dès lors que d'autres votes sont pris en considération après le vendredi :

- les votes émis au bureau de vote le dimanche;
- les votes déposés dans la boîte aux lettres de la Commune, relevée une dernière fois par le bureau du Conseil communal à la clôture des bureaux de vote.

**TL – Nouvelle offre / davantage de bus le soir et le samedi :** la Municipalité a pris acte du courrier des TL du 24.8.2006, accompagné d'un dépliant sur la desserte du réseau d'agglomération qui, dès le 28.8.2006, s'est étoffée durant les moments creux de la journée et ceci du lundi au samedi.

**Commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire de Maurice Bédart :** la Municipalité a pris acte de la lettre de remerciements du 28.8.2006 de la Municipalité de Lausanne faisant suite à notre proposition de soutien financier de CHF 15'000.00 au profit de la manifestation citée en titre.

**Nouvelle munition "à expansion contrôlée" :** la Municipalité a admis d'équiper la Police intercommunale de la nouvelle munition dite "à expansion contrôlée".

**Solde réfection de chaussées 2006 – Adjudication :** la Municipalité a admis :

- d'approuver le solde des travaux de réfection de chaussées 2006, soit le rabotage et la mise en place de revêtements à la route de Chenaule, à l'avenue des Alpes, localement au boulevard de la Forêt et au chemin des Bains;
- d'adjuger ces travaux de génie civil pour un montant total de CHF 132'170.05 (TTC);
- de financer ces travaux par le compte 430.3142 "Entretien du réseau routier" dont le solde disponible est de CHF 150'000.00.

**Entrée en vigueur de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) :** la Municipalité a pris acte que, selon courrier du 4.9.2006 de Mme A.-C. Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a fixé, dans son arrêté du 30.8.2006, l'entrée en vigueur de la LAJE de la manière suivante :

**1. Entrée en vigueur au 1.9.2006 :**

- Loi du 20.6.2006 sur l'accueil de jour des enfants, à l'exception des art. 44 à 52 qui entrent en vigueur le 1.1.2007;

**2. Entrée en vigueur au 1.1.2007 :**

- Loi du 20.6.2006, modifiant celle du 30.11.1954 sur les allocations familiales (il s'agit du nouvel article 8b introduisant la contribution des employeurs en faveur de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants).

Le Département attire l'attention des communes sur les principales conséquences de l'entrée en vigueur de la LAJE, notamment en ce qui concerne :

- le régime d'autorisation et de surveillance des mamans de jour;
- la constitution des réseaux d'accueil de jour;
- la contribution-socle des communes au budget de la Fondation;
- la contribution des communes en tant qu'employeurs;
- la rétrocession de la contribution-socle des communes;
- le Conseil de la Fondation pour l'accueil de jour.

**Festival "For Noise" des 10, 11 et 12.8.2006 – Synthèse des événements :** la Municipalité a pris acte du rapport du 29.8.2006, établi par la Direction de la sécurité publique, dont les conclusions sont les suivantes :

renseignements pris auprès de M. O. Meylan le 24 août, cette 10<sup>e</sup> édition se solderait par un léger déficit en raison de la faible affluence, soit environ 4'000 spectateurs payants.

Le service de sécurité privé, présent sur place durant les trois jours, a parfaitement rempli sa mission de maintien de l'ordre dans l'enceinte du site.

Comme chaque année, un effort soutenu de surveillance du hangar à bois a été effectué par "Sécuritas», ainsi que par nos services. D'autre part, aidés par les pompiers, l'important dispositif policier mis en place a permis d'éviter le stationnement sauvage des festivaliers.

Les patrouilles de police régulières durant ces trois jours ont dissuadé les participants de commettre des dégradations aux installations publiques ou privées. Seule, une plainte pour un vol de plaques sur un scooter nous est parvenue.

Une seule plainte téléphonique est parvenue au Service de la sécurité publique pendant toute la durée du festival.

**Information préalable relative au décret sur le secteur électrique du 5.4.2005 (DSecEI), à la Loi sur l'énergie du 16.5.2006 (LVLEne) et à leurs règlements d'application à venir :** la Municipalité a pris acte des courriers des 6.9.2006 et 8.9.2006 du Service de l'environnement et de l'énergie, adressés aux communes vaudoises, informant de la mise en oeuvre du décret et de la loi cités en titre parallèlement avec la prochaine adoption, par le Conseil d'Etat, de différents règlements d'application, dont les suivants auront un impact significatif sur les communes :

*Pour le DSecEI :*

- le règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité.

*Pour la LVLEne :*

- le règlement d'application de la Loi cantonale sur l'énergie;
- le règlement sur le fonds pour l'énergie.

De plus, elle a pris acte que le Service de l'environnement et de l'énergie procédera, par l'intermédiaire des sociétés électriques, aux prélèvements suivants :

- l'émolument cantonal de l'art. 22 DSecEL, qui s'élèvera à 0.025 ct/kWh et sera perçu depuis le 1.10.2006;
- la taxe cantonale de l'art. 40 LVLEne, qui se montera à 0.18 ct/kWh et sera due depuis le 1.10.2006.

Parallèlement aux perceptions cantonales, les communes vaudoises sont habilitées à solliciter des sociétés électriques les paiements suivants :

- l'indemnité communale pour l'usage du sol;
- la taxe communale spécifique de l'art. 23 al. 2 DSecEL.

La Municipalité, considérant que le délai de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> octobre des mesures précitées est prématuré, a décidé de réagir dans ce sens.

**Collège des Alpes – Acte de défaut de biens après faillite à l'encontre de Veralutech SARL à Etoy :** la Municipalité a pris acte de l'envoi du 5.9.2006 de la copie de l'acte cité en titre adressé par l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges-Aubonne portant sur un montant de CHF 470'396.75.

**Succession Kainer :** la Municipalité a pris note qu'hormis les hedge funds qui échoient à la fin de l'année, l'entier du portefeuille de la succession Kainer a été vendu, et ce sans perte grâce à la reprise boursière.

**Pavillons scolaires du Collège de l'Annexe Ouest :** les pavillons ont été démontés et les éléments devraient être enlevés dans le courant du mois d'octobre par une organisation humanitaire bosniaque.

L'armée est intervenue pour démolir le socle dans la deuxième quinzaine de septembre.

Sans les diverses interventions susmentionnées, intervenues à titre gratuit, le coût estimé de la démolition de ces pavillons était de CHF 120'000.00. Aujourd'hui, certaines dépenses restent à notre charge, estimées à CHF 30'000.00 TTC.



**Lausanne Région – représentants du Secteur Est :** la Municipalité a pris acte qu'elle sera représentée au sein du Secteur Est de la manière suivante :

- Bureau de coordination J.-F. Thonney;
- Financement Régional C.-A. Chuard;
- Promotion économique M. Lambert;
- Activités sportives M. Lambert;
- Petite enfance M.-C. Cuendet;
- Toxicomanie M.-C. Cuendet.

Ces représentations seront ajoutées dans la brochure de la législature qui sera disponible prochainement sur le site Internet de notre Ville.

**Lausanne Région – campagne 2005 de comptage TI-TC :** la Municipalité a pris acte de la lettre du 12.09.2006 de Lausanne Région nous informant que, comme tous les 5 ans, une campagne de comptages Transports individuels (TI) - Transports Collectifs (TC) a été effectuée. Celle-ci, élargie à toute l'agglomération, a débuté le 30.08.2005 pour se terminer à la fin de l'année 2005. Lausanne Région a mandaté à cet effet les bureaux Robert-Grandpierre et Rapp SA et Transitec SA. Ces bureaux ont aussi récolté les données des postes automatiques et de ceux du Service cantonal des routes.

Dès lors, les résultats suivants nous sont remis, organisés comme suit :

- Rapport des comptages Transports Individuels - TI;
- Rapport des comptages Transports Collectifs - TC;
- Synthèse des comptages Transports Individuels et Transports Collectifs;
- Plan Heures de Pointe du Matin - HPM;
- Plan Heures de Pointe du Soir - HPS;
- Plan Trafic Journalier Moyen - TJM;
- Plan Trafic Journalier Ouvrable Moyen - TJOM.

**Ecole de Musique de Pully – Démission de M. M. Veillon, directeur – Séance du Comité :** la Municipalité a pris acte de la lettre du 20.09.2006 de M. P. Gorjat, président de l'Ecole de musique, nous annonçant la démission de son Directeur, M. M. Veillon.

**Elections cantonales 2007 : Nombre de députés à élire par arrondissement :** la Municipalité a pris acte du courriel de la Préfecture du district de Lausanne nous informant que le Conseil d'Etat a adopté le 6.09.2006 un arrêté fixant le nombre de mandats de députés attribués aux nouveaux arrondissements et sous-arrondissements électoraux pour la législature 2007-2012.

**17<sup>e</sup> édition de la course pédestre "A travers Pully" – Vendredi 25.05.2007 en fin d'après-midi :** la Municipalité a décidé de répondre positivement à la demande du 25.09.2006 du Comité d'organisation de la course mentionnée en titre et de mettre à disposition la Grande Salle de la Maison Pulliérane pour la distribution des dossards ainsi que le Foyer pour le service sanitaire.

LA MUNICIPALITE